

REGION
DEPARTEMENT
COMMUNE
CENTRE D'ETAT CIVIL

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - LIBERTE - PROGRES
N°

ATTESTATION D'EXISTENCE DE SOUCHE D'ACTE DE NAISSANCE

Le Maire de la commune de
atteste l'existence, dans les archives municipales, de la souche de l'acte de
naissance n°
établi au centre d'état civil de
en date du
de l'enfant
Né(e) le à
Fils ou fille de
Et de
En foi de quoi, la présente attestation est établie pour servir et valoir ce que ce sera.

A

La Mairie